

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE SAINT-DIÉ-DES-
VOSGES

du registre des délibérations du Conseil communautaire

Nombre de membres effectifs
du Conseil communautaire .. 113

Séance du samedi 02 juillet 2022

Nombre de membres présents
à la séance 90

Nombre de
procurations 54

Nombre de votants 113

Date de convocation :
25 juin 2022

Les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire dans la salle Emmanuel DEMANGE de Saint-Jean-d'Ormont, sous la présidence de Claude GEORGE, Premier Vice-président (élu Président en séance),

Présent(e)s :

Didier AGUSTI (Denipaire), Serge ALEM (Ban-de-Sapt), Jean-Luc AUDOUIN (Le Saulcy), Eric AUBERT (Raves), Aurélien BANSEPT (Etival-Clairefontaine), Hubert BARLIER (suppléant Hurbache), Jean-Luc BEVERINA (Senones), André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite), Jean-Paul BOULANGER (La Houssière), Steeves BRENET (Provençères-et-Colroy), Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Christian CAEL (Corcieux), Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs), Pierre CHACHAY (Taintrux), Régine CHINOUILH (Le Puid), Marie-Hélène CHRETIEN (Senones), Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier), Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont), Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy), Delphine DIDIER DUCRET (Moyenmoutier), Dominique DUHAUT (Entre-Deux-Eaux), Virginie DUPONT (Raon-l'Etape), Sylvie FEBVET (Etival-Clairefontaine), Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), François FLEURENTDIDIER (Fraize), Brigitte GAMAIN (Châtas), Claude GEORGE (Saint-Remy), Jean-Marie GLE (Pair-et-Grandrupt), Jean-Michel GRANDMAIRE (La Salle), Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges), Nadia GUIDAT (Sainte-Marguerite), Denis GUYON (Pierre-Percée), Alain HAASS (La Grande-Fosse), Christian HARENZA (Grandrupt), Brigitte HENRI (Saint-Dié-des-Vosges), Denis HENRY (Biffontaine), Denis HENRY (Raon-sur-Plaine), Patrick HERRIOT (Le Mont), Jacques HESTIN (Anould), Denis HUIN (La Bourgonce), Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Bertrand KLEIN (Moussey), Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay), Patrick LALEVEE (Plainfaing), Virginie LALEVEE (Arrentès-de-Corcieux), Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Lionel LECLERC (Mortagne), Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges), Anthony LEMAIRE (Coinches), Caroline LEROGNON (Fraize), Marc MADEDDU (Saint-Léonard), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier), Lucette MARCHAL (Saint-Michel-sur-Meurthe), William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe), Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau), Abel MONIN (suppléant La-Croix-aux-Mines), Laure MOULIN (Anould), Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Laurent PARISSE (Lubine), Valérie PERRIN (suppléante La Petite-Raon), Christian PETIT (Bionville), Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape), Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Charline PRINCE (Frapelle), Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), Jean RABOLT (La Petite-Raon), Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt), Christine RISSE (Celles-sur-Plaine), Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux), Bernard ROPP (La Voivre), Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin), Gérard ROUDOT (Lusse), Jacques ROUYER (Gemaingoutte), Philippe SALERIO (Raon-l'Etape), Annabelle SOUDIERE (Nayemont-les-Fosses), Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Bernard THOMAS

(Gerbépal), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave), Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Carole TRARBACH (Raon-l'Etape), Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères), David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges), Patrick VILLAUME (Hurbache), Rachel VOINSON (Wisembach), Jean-Marie VONDERSCHER (Saint-Dié-des-Vosges), Patrick VOURIOT (Saint-Dié-des-Vosges), Annick WENGER (suppléante Wisembach), Patricia WESTHEIMER (Belval) et Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges) ;

Excusé(e)s ayant donné procuration :

Didier AGUSTI (Denipaire) à Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont) pour les points n°2 à 4, Francis ALTAN (Belval) à Patricia WESTHEIMER (Belval), Jean-Luc AUDOIN (Le Saulcy) à Bertrand KLEIN à partir du point n°3, Edite AUGUSTO DE SA (Saint-Dié-des-Vosges) à Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines) à son suppléant Abel MONIN, Annie-Marie BARTH (Combrimont) à Caroline PRIVAT MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges), Issam BENOuada (Saint-Dié-des-Vosges) à Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite) à Nadia GUIDAT (Sainte-Marguerite) à partir du point n°5, Pierre CHACHAY (Taintrux) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) à partir du point n°4, Régine CHINOUILH (Le Puid) à Patrick HERRIOT (Le Mont) jusqu'au point n°2 inclus, Dominique CHOBOUT (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Marie VONDERSCHER (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse) à Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay) à partir du point n°4, Colette DAUPHIN (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-François BRUELLE (Saint-Dié-des-Vosges), Marie-Claire DEL MASTRO (Raon-l'Etape) à Philippe SALERIO (Raon l'Etape), Alain DEMANGE (Anould) à Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Christian DEMANGE (Saint-Jean d'Ormont) à Denis AGUSTI (Denipaire) pour le point n°1 puis à partir du point n°5, Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline) à Emmanuel LAURENT (Mandray) à partir du point n°3, Delphine DIDIER DUCRET (Moyenmoutier) à Patrick LALEVEE (Plainfaing), Dominique DUHAUT (Entre-Deux-Eaux) à Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy) à partir du point n°3, François FLEURENTDIDIER (Fraize) à Patrick LALEVEE (Plainfaing) à partir du point n°4, Annie GERARDIN (Nompatelize) à Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges) à partir du point n°4, Christian HARENZA (Grandrupt) à Jean-Marie NICOLLE à partir du point n°4, Brigitte HENRI (Saint-Dié-des-Vosges) à Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), Romain GANIER (Saint-Dié-des-Vosges) à Bertrand KLEIN (Moussey), Christian HARENZA (Grandrupt) à Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe) à Serge ALEM (Ban-de-Sapt), Jean-Georges KOELLER (Le Vermont) à Jean-Marie NICOLLE, David LAXENAIRE (Remomeix) à Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Lionel LECLERC (Mortagne) à Virginie LALEVEE (Les-Arrentès-de-Corcieux) à partir du point n°4, Catherine LECOMTE (Vienville) à Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Anthony LEMAIRE (Coinches) à André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite) à partir du point n°3, Céline LEMAIRE (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Luc BEVERINA (Senones), Bernard LIEGEOIS (Barbey-Seroux) à Jacques ROUYER (Gemaingoutte), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier) à Eric AUBERT (Raves) à partir du point n°3, Jacques NICOLLE (Bertrimoutier) à Brigitte GAMAIN (Châtas), Raoul PARTAGE (Lesseux) à Jacques ROUYER (Gemaingoutte), Damien PERSON (Fraize) à Caroline LEROGNON (Fraize), Christian PETIT (Bionville) à Denis GUYON (Pierre-Percée) à partir du point n°4, Julien PIERRAT-LABOLLE (Raon-l'Etape) à Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape), Charline PRINCE à Jean-Marie GLE à partir du point n°3, Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny) à Denis HENRI (Raon-sur-Plaine), Jean RABOLT (La Petite-

Raon) à sa suppléante Valérie PERRIN à partir du point n°4, Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux) à Bernard ROPP (La Voivre) à partir du point n°4, Jacques ROUYER (Gemaingoutte) à Jean-Marie LALANDRE (Le Beulay) à partir du point n°4, Pierre SARRAZIN (Allarmont) à son suppléant Jean-Claude HUGUENY, Boury SECK (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Joël PITON (Saint-Dié-des-Vosges), Nicolas SIMON (Saint-Dié-des-Vosges) à Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Luc THIRIET (Les Poulières) à Denis HENRY (Biffontaine) après le point n°3, Bernard THOMAS (Gerbépal) à Christian CAEL (à partir du point n°4), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave) à Caroline PRIVAT MATTONI (Saint-Dié-des-Vosges), David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Marie VONDERSCHEER (Saint-Dié-des-Vosges), Patrick VILLAUME (Hurbache) à Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères) pour le point n°3 uniquement, puis à son suppléant Hubert BARLIER (Hurbache) à partir du point n°4, Rachel VOINSON (Wisembach) à Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones) à partir du point n°3, Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe) à Marc MADEDDU (Saint-Léonard),

Excusé(e)s : Jean-Luc BEVERINA (Senones) à partir du point n°4, Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champs) à partir du point n°4, Marie-Hélène CHRETIEN (Senones) à partir du point n°4 ;

Absent(e)s : -

A été nommée secrétaire de séance :

Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 juillet 2022

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-10 relatifs à l'élection du maire, applicables également au Président des établissements publics de coopération intercommunale, selon les dispositions de l'article L.5211-2, ainsi que l'article L. 5211-9 relatif au rôle du doyen,

Vu l'Arrêté interpréfectoral n°295/2021 en date du 21 janvier 2022 portant modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant la démission du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges effective en date du 24 juin 2022,

Considérant que, lorsque le Président a démissionné il revient au doyen d'âge de l'assemblée délibérante de procéder à l'élection du Président,

Considérant que le doyen d'âge des membres présents au conseil communautaire est Monsieur ,

Le doyen rappelle les modalités de cette élection :

L'élection du Président doit avoir effectivement lieu au scrutin uninominal secret.

Le Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés aux 1er et 2^e tours.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est désigné les deux assesseurs suivants :

- Madame Marie-Christine REGNIER,
- Monsieur Lionel LECLERC ;

Ont fait acte de candidature :

- Monsieur Claude GEORGE,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération et les résultats du scrutin,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 112
- N'ont pas pris part au vote : 0

- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 8
- Suffrages exprimés : 98
- Majorité absolue : 49

A obtenu :

- Monsieur Claude GEORGE : 91 voix.

Monsieur Claude GEORGE ayant obtenu la majorité absolue des scrutins, est proclamé Président.

Le Conseil communautaire proclame Monsieur Claude GEORGE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le déclare immédiatement installé.

Extrait certifié conforme,



Le doyen d'âge,

Jacques ROUYER